

Commission de la Famille, des Solidarités, du Vivre ensemble, de l'Accueil, de l'Égalité des genres et de la Diversité

Procès-verbal de la réunion du 9 juillet 2024

Ordre du jour :

1. Montée alarmante du sans-abrisme dans la capitale et nécessité de mesures d'urgence rapides (demande de la sensibilité politique déi gréng du 3 juillet 2024)
 - Échange de vues
2. Divers

*

Présents : Mme Barbara Agostino, M. Maurice Bauer, Mme Corinne Cahen en remplacement de M. Gilles Baum, Mme Claire Delcourt, M. Gusty Graas en remplacement de Mme Carole Hartmann, M. Georges Engel, M. Christophe Hansen en remplacement de Mme Stéphanie Weydert, Mme Françoise Kemp, Mme Mandy Minella, Mme Nathalie Morgenthaler, Mme Joëlle Welfring

M. Ben Polidori, observateur délégué

M. Max Hahn, ministre de la Famille, des Solidarités, du Vivre ensemble et de l'Accueil

Mme Stéphanie Goerens, M. Marc Konsbruck, Mme Anne Bormann, du ministère de la Famille, des Solidarités, du Vivre ensemble et de l'Accueil

M. Noah Louis, de l'Administration parlementaire

Excusés : M. Gilles Baum, M. Paul Galles, Mme Carole Hartmann, Mme Stéphanie Weydert

*

Présidence : Mme Mandy Minella, Présidente de la Commission

*

1. **Montée alarmante du sans-abrisme dans la capitale et nécessité de mesures d'urgence rapides (demande de la sensibilité politique déi gréng du 3 juillet 2024)**
 - **Échange de vues**

En guise d'introduction, Madame la Présidente Mandy Minella (DP) tient à relever que les membres de la Commission de la Famille, des Solidarités, du Vivre ensemble, de l'Accueil, de l'Égalité des genres et de la Diversité font preuve d'une conscience prononcée de la problématique qu'est la lutte contre la précarité et renvoie aux déclarations de Monsieur le Ministre Max Hahn qui, à l'occasion de réunions précédentes¹, désigna la lutte contre la précarité une priorité gouvernementale et présenta un éventail de mesures.

Madame Joëlle Welfring (déi gréng) procède à une succincte présentation de la demande de sa sensibilité politique qui a mené à la tenue de la présente réunion en évoquant le communiqué² de l'association « *Solidariteit mat den Heeschterten* » du 3 juillet 2024. Ce dernier relève notamment la disponibilité insuffisante de foyers d'accueil d'urgence, des délais d'attente excessifs pour l'accès à des structures d'hébergement plus durable et généralement une approche pas assez curative dans le chef des autorités compétentes ; l'association vise à faire connaître ces allégations en guise d'appel aux autorités d'adapter leur approche.

L'oratrice souhaite souligner que le communiqué sous rubrique a en effet été diffusé par l'association susnommée pour le compte de travailleurs sociaux qui, à leurs propres dires, préfèrent faire transmettre leur message sous couvert d'anonymat par crainte de représailles.

Il en est ainsi que l'oratrice rejoint les auteurs anonymes du prédict communiqué lorsque ceux-ci réclament une politique sociale plus efficace, plus réactive, mais aussi plus durable et holistique, en notamment augmentant les capacités des diverses structures qui existent.

De ce qui précède découlent plusieurs interrogations. En premier lieu, l'oratrice désire connaître la position de Monsieur le Ministre Max Hahn sur le fait que ces travailleurs sociaux souhaitent rester anonymes par peur de représailles.

Ensuite, l'oratrice s'interroge sur les mesures concrètes que le ministère de la Famille, des Solidarités, du Vivre ensemble et de l'Accueil propose dans le domaine de la lutte contre la précarité tant à court qu'à long terme.

Faisant référence au phénomène du non-recours connu dans le domaine de l'aide sociale, l'oratrice se demande comment ce dernier s'articule dans le contexte du sans-abrisme.

En outre, l'oratrice évoque les recensements des personnes sans-abri et s'interroge sur la périodicité avec laquelle ces derniers sont effectués par le ministère de la Famille, des Solidarités, du Vivre ensemble et de l'Accueil.

Finalement, l'oratrice tient à mettre en exergue qu'il ne s'agit nullement de pointer du doigt qui que ce soit, mais de prendre ce communiqué comme le cri d'alarme qu'il constitue et d'œuvrer dès à présent à concevoir ensemble des solutions durables.

En guise de première réaction, Monsieur le Ministre Max Hahn souhaite relever que les auteurs restant inconnus, l'on ne pourrait inférer de ce communiqué aucune représentativité par rapport au secteur social. Or, cela ne devrait obvier à ce que l'on prenne au sérieux les allégations avancées. L'orateur note qu'il se réjouit d'ainsi obtenir l'occasion de thématiser davantage tant la problématique que les efforts prestés dans le domaine de la lutte contre le sans-abrisme tout en mettant l'accent sur le fait que la lutte contre le sans-abrisme nécessite des efforts solidaires des acteurs publics et privés, gouvernementaux et communaux.

¹ Procès-verbal de la réunion du 12 décembre 2023 de la Commission de la Famille, des Solidarités, du Vivre ensemble, de l'Accueil, de l'Égalité des genres et de la Diversité, P. V. FAM 02 ; Procès-verbal de la réunion du 26 mars 2024 de la Commission de la Famille, des Solidarités, du Vivre ensemble, de l'Accueil, de l'Égalité des genres et de la Diversité, P. V. FAM 06.

² <https://www.ronnendes.ch/brisons-la-loi-du-silence/>.

L'orateur indique également que son ministère est toujours à l'écoute des préoccupations du secteur social et apprécie les critiques qui permettent de faire progresser les projets. De plus, l'orateur abonde dans le sens des auteurs anonymes lorsque ceux-ci affirment que l'offre de places dans les structures existantes serait insuffisante. Ce constat dressé, le ministère de la Famille, des Solidarités, du Vivre ensemble et de l'Accueil encadre une multitude de projets visant à augmenter cette offre en collaboration avec des acteurs conventionnés et les communes.

Afin de mieux cerner la demande, le ministère de la Famille, des Solidarités, du Vivre ensemble et de l'Accueil organise depuis 2022 des recensements des personnes sans-abri qui s'effectuent à présent deux fois par an à Luxembourg-ville et à Esch-sur-Alzette, ainsi qu'à la *Wanteraktioun* sur le territoire de la commune de Sandweiler lors des mois d'hiver. Ces recensements se mènent à l'aide d'un questionnaire élaboré par Inter-Actions a.s.b.l. qui se charge également de l'évaluation des résultats ainsi obtenus. L'orateur souhaite partager son observation qu'aucun vécu des personnes sondées ne se présente comme l'autre et que certains sont plus inclinés que d'autres pour partager le leur.

Les statistiques issues des prédits recensements ne permettent pas de conclure à une augmentation du nombre de personnes sans-abri ni sur le territoire de la Ville de Luxembourg, ni sur celui de la Ville d'Esch-sur-Alzette.

Ensuite, l'orateur tient à présenter un état des lieux des projets en cours et à venir tout en soulignant qu'il se limitera à ceux qui sont mis en œuvre sous les auspices du ministère de la Famille, des Solidarités, du Vivre ensemble et de l'Accueil à l'exclusion des projets encadrés par d'autres ministères ou par des communes.

En premier lieu, l'orateur relève la « *Wanteraktioun* », une structure de bas seuil permettant d'offrir aux personnes sans-abri un lieu de repos et d'hygiène ainsi que des repas chauds pendant les mois d'hiver. En tant que structure de bas seuil l'accès à la *Wanteraktioun* est inconditionné ce qui fait également que cette dernière attire de personnes sans-abri qui ne résident d'ordinaire pas sur le territoire luxembourgeois. Au cours de l'hiver 2023-2024, la capacité d'accueil de la *Wanteraktioun* a été augmentée de deux-cent-cinquante à trois-cents lits.

Parmi les autres projets, l'orateur évoque les suivants :

- quatre haltes de nuit, dont une nouvelle halte de nuit mobile à Hollerich à huit lits ;
- deux foyers d'accueil d'urgence, à savoir le Centre Ulysse et Abrisud ;
- les initiatives « *Housing first* », encadrées par des associations conventionnées ;
- le projet pilote « Lieu de vie pour personnes en précarité vieillissantes », récemment lancé et permettant d'accueillir vingt-deux personnes en précarité présentant des besoins gérontologiques³ ;
- la « *Vollekskichen* » offrant des repas à prix modestes.

L'orateur tient à souligner que ces projets visent principalement à combattre le sans-abrisme de manière curative ; en ce qui concerne la prévention, il s'agit de combler les problématiques liées au logement. ~~Dans ce contexte, est évoquée la gestion locative sociale qui comprend à l'heure actuelle environ mille logements ; offre qui est continuellement renforcée.~~

³ Une délégation de la Commission de la Famille, des Solidarités, du Vivre ensemble, de l'Accueil, de l'Égalité des genres et de la Diversité a effectué une visite du projet pilote « Lieu de vie pour personnes en précarité vieillissantes » en date du 28 juin 2024.

En général, le ministère de la Famille, des Solidarités, du Vivre ensemble et de l'Accueil contribue au financement des frais de personnel et de fonctionnement de ses partenaires conventionnés. Dans le domaine de la lutte contre le sans-abrisme et l'exclusion liée au logement, ce financement connaît l'évolution suivante :

Année	Postes équivalent temps-plein	Montant budgétisé
2022	161	21 millions d'euros
2023	177	27 millions d'euros
2024	213	32 millions d'euros

L'orateur note que ces augmentations successives démontrent la volonté du Gouvernement de lutter véritablement contre le sans-abrisme et l'exclusion liée au logement.

En ce qui concerne la *Wanteraktioun*, il est renvoyé à l'extension de sa capacité d'accueil de 250 à 300 évoquée ci-dessus ainsi qu'à la mise à disposition par l'Armée luxembourgeoise de deux tentes chauffées ayant permis d'accueillir vingt-quatre personnes supplémentaires afin de garantir que personne n'ait été contraint à passer la nuit à ciel ouvert. L'orateur tient à souligner la différence entre les projets tels que la *Wanteraktioun* ainsi que les haltes de nuit, qui visent à offrir un soutien inconditionné, mais momentané, et ceux qui relèvent notamment du « *Housing first* » qui constituent le premier pas vers une stabilisation plus durable ; ces derniers bénéficient d'un encadrement et suivi social plus profond.

En ce qui concerne les projets s'inscrivant dans la stratégie « *Housing first* » et par rapport à 2022, l'offre a augmenté de 34 pour cent et le ministère de la Famille, des Solidarités, du Vivre ensemble et de l'Accueil a accordé pour 2024 sept postes équivalent temps-plein en vue d'étendre cette offre ; pour les exercices budgétaires 2025 à 2030, il est prévu d'augmenter le financement de 1 million d'euros par année.

Faisant référence aux structures d'accueil de bas seuil, l'orateur note que ces structures ont, à l'exception de la *Wanteraktioun*, des capacités d'accueil plus réduites ce qui laisse une plus ample marge de manœuvre pour les acteurs de terrain. De telles structures peuvent notamment être établies pour une période restreinte dans des locaux qui ne sont pas utilisés pendant une certaine durée ; l'orateur fait régulièrement appel aux communes de participer à une telle initiative en mettant à disposition des bâtiments communaux non utilisés.

Dans ce contexte, l'orateur mise davantage sur l'instauration de structures d'accueil de taille réduite répandues de manière décentralisée à travers le territoire du Grand-Duché de Luxembourg pourvu qu'elles soient adéquatement reliées aux transports publics. Les structures de taille réduite permettent notamment un encadrement social plus approfondi et sont plus propices à générer l'acceptance tant des autorités locales que du voisinage.

Hormis l'accès aux transports publics, le ministère de la Famille, des Solidarités, du Vivre ensemble et de l'Accueil ainsi que ses partenaires conventionnés font preuve de flexibilité quant à la nature et constellation des biens pouvant être mis à disposition pour des projets.

En outre des activités conventionnées avec la division Solidarité du ministère de la Famille, des Solidarités, du Vivre ensemble et de l'Accueil, le ministère est également actif dans la lutte contre la précarité à travers l'Office national de l'inclusion sociale (ci-après « ONIS »), encadrant des personnes sous le régime des « travaux d'utilité commune », entre autres dans des associations œuvrant dans le domaine du sans-abrisme, dont notamment « *Stëmm vun der Strooss* », partenaire conventionné du ministère de la Santé et de la Sécurité sociale, qui active environ 150 personnes dans ces activités.

Parmi les projets en cours de mise en place ou autrement futurs, l'orateur relève :

- l'extension de la couverture géographique du service « Premier Appel » ;
- l'augmentation à court terme de la capacité d'accueil du foyer Abrisud de dix-huit à vingt-deux lits ;
- l'installation durable du foyer Abrisud avec une capacité d'accueil de 31 lits d'ici fin 2026 ;
- un projet réalisé de concert avec le Comité National de Défense Sociale (ci-après « CNDS ») à Mersch avec une capacité d'accueil de 20 lits et dont la contribution financière du ministère de la Famille, des Solidarités, du Vivre ensemble et de l'Accueil s'élève à 4 millions d'euros ;
- un projet à réaliser de concert avec le CNDS à Ettelbruck avec une capacité d'accueil de 7 lits ;
- la modernisation du Centre Ulysse⁴ avec une capacité d'accueil de vingt-trois lits en tant que foyer d'accueil d'urgence et vingt-deux unités de vies types « studio » en tant que projet « *Housing first* » ;
- un projet à réaliser de concert avec l'Administration des bâtiments publics à Pétange avec une capacité d'accueil de quarante-huit lits ;
- un projet à réaliser de concert avec le Fonds Belval avec vingt-six unités de vie permettant d'accueillir cinquante personnes.

En général, le ministère de la Famille, des Solidarités, du Vivre ensemble et de l'Accueil tente de se voir allouer des unités dans des projets de construction comme du Fonds de logement afin de garantir une mixité sociale, notamment en vue de promouvoir le vivre-ensemble et l'acceptance des populations attenantes.

Le défi majeur que rencontre le ministère de la Famille, des Solidarités, du Vivre ensemble et de l'Accueil est de trouver des partenaires disposés à contribuer à des projets dans le domaine du sans-abrisme et de l'exclusion liée au logement, par exemple à travers la mise à disposition de localités, et d'assurer l'acceptation de ces projets dans le voisinage.

Finalement, l'orateur tient à remercier les acteurs de terrain pour leurs contributions.

Échange de vues

Madame Claire Delcourt (LSAP) se félicite de l'engagement de Monsieur le Ministre Max Hahn et prend note du fait que la réussite de tels projets est souvent tributaire des contributions des communes.

Ensuite, l'oratrice s'interroge sur les projets qui visent plus spécifiquement les jeunes en précarité, sur l'envergure des listes d'attente qui existent pour certaines structures ainsi que sur les procédures et conditions d'accès à des logements « *Housing first* ». Comment sont les besoins spécifiques des jeunes en précarité pris en compte dans le cadre de la stratégie « *Housing first* » ?

L'oratrice souhaite également savoir si les recensements susvisés tiennent compte des personnes en précarité abritées chez un tiers faisant partie de leur entourage social.

Monsieur le Ministre Max Hahn note que l'approche luxembourgeoise du « *Housing first* » est inspirée du modèle belge en ce que l'accès à un logement qui s'inscrit dans un tel projet n'est soumis à aucune condition, c'est-à-dire qu'aucune condition n'est imposée avant l'entrée en logement comme par exemple la condition d'être suivi par un psychiatre, d'avoir suivi une

⁴ Pendant la durée des travaux de modernisation, le Centre Ulysse occupe les locaux du Bâtiment B à Findel à deux pas des locaux de la *Wanteraktioun*.

thérapie etc. Tout bénéficiaire doit cependant disposer des droits sociaux au Luxembourg en vue de garantir les moyens financiers nécessaires pour payer son propre loyer. Cette approche s'avère particulièrement adaptée aux personnes en précarité de longue durée en leur proposant un logement permettant de se stabiliser de leur propre gré.

Or, cette stratégie se présente moins propice pour les jeunes en précarité en ce que ceux-ci sont généralement plus accessibles à un encadrement social. Plusieurs projets sous les auspices du ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse visent spécifiquement cette population ; le projet instauré avec la commune de Pétange s'adresse également principalement à des jeunes en précarité.

En ce qui concerne les listes d'attente, l'orateur souligne qu'une urgence persiste de sorte que le ministère de la Famille, des Solidarités, du Vivre ensemble et de l'Accueil cherche continuellement à augmenter la capacité d'accueil des structures qu'il encadre. La mise en place de tels projets nécessite néanmoins des efforts de préparation non négligeables et la coopération des acteurs communaux ; pour ce qui est des structures d'accueil de bas seuil pour les mois d'hiver à l'instar de la *Wanteraktioun*, le ministère de la Famille, des Solidarités, du Vivre ensemble et de l'Accueil est tout à fait disposé à aménager des locaux mis à disposition par des communes pour y héberger une structure d'accueil éphémère.

Madame Corinne Cahen (DP), remplaçante et échevine responsable de l'action sociale de la Ville de Luxembourg, regrette que la demande sous rubrique vise explicitement « la capitale » et donne à considérer que cette matière, en ce qu'elle cible la Ville de Luxembourg expressément, aurait pu être évoquée tout aussi pertinemment au sein du conseil communal de cette dernière. Or, l'oratrice souligne qu'elle est consciente que la Ville de Luxembourg est particulièrement touchée par le phénomène du sans-abrisme tout en relevant que celle-ci met en œuvre une panoplie de projets pour venir en aide à ceux qui en auraient besoin ; l'oratrice énumère certains de ces projets de la Ville de Luxembourg en guise d'illustration.

De son expérience, elle déduit qu'il est impossible de concevoir « la » bonne solution à trouver, il s'agirait plutôt de trouver un éventail de solutions adaptées aux différents cas de figure qui se posent, que ce soient des structures réservées aux femmes ou aux toxicomanes. Or, indépendamment des modalités concrètes des projets, il est indispensable d'augmenter la capacité d'accueil des structures qui existent. S'y ajoute que l'acceptance du voisinage peut poser obstacle à la mise en place de projets.

Revenant sur l'approche « *Housing first* » évoquée ci-dessus, l'oratrice atteste l'efficacité de ces mesures dans le cas de sans-abrisme ou de précarité de longue durée en ce qu'elles permettent de poser une fondation stable sur laquelle les personnes visées peuvent construire une nouvelle vie. Puisant dans son expérience antérieure en tant que ministre de la Famille et de l'Intégration, l'oratrice note que l'approche « *Housing first* » se montre particulièrement efficace dans le contexte des problématiques addictologiques.

Accessoirement, l'oratrice tient à évoquer la fréquence des problèmes psychiatriques auprès des personnes en précarité rendant leur encadrement plus complexe et nécessitant par conséquent des effectifs plus spécialisés ; dans ce contexte, la Ville de Luxembourg collabore étroitement avec le ministère de la Santé et de la Sécurité sociale.

Continuant dans la lignée de Madame Corinne Cahen (DP), Monsieur Maurice Bauer (CSV), également échevin de la Ville de Luxembourg, déplore lui aussi l'intitulé de la demande de la sensibilité politique déi gréng mettant la Ville de Luxembourg en ligne de mire tout en se basant sur un courrier anonyme dont on ne saurait juger la représentativité.

Pour répondre aux allégations portées à l'encontre de la Ville de Luxembourg, l'orateur précise :

- la Ville de Luxembourg entretient un contact étroit avec le ministère de la Famille, des Solidarités, du Vivre ensemble et de l'Accueil pour sonder les besoins ;
- la Ville de Luxembourg prend la problématique au sérieux, elle a notamment accordé vingt-et-un postes à l'association sans but lucratif « À vos côtés » au cours des trois dernières années ;
- le calcul se basant sur le recensement de rue effectué en 2023 et les chiffres de la *Wanteraktioun* pour en arriver à 425⁵ personnes sans-abri est « tiré par les cheveux » et indûment polémisant ;
- de ces recensements, il ressort que 82 pour cent des sondés font l'objet d'un suivi social.

L'orateur tient également à relever certaines mesures que la Ville de Luxembourg encadre telles que le soutien offert par les travailleurs de rue, des projets proposant des lunettes ou des coupes de cheveux, des consultations médicales gratuites assurées par l'association sans but lucratif « Médecins du monde » et des offres sportives. Ceci dit, l'orateur rappelle qu'il est indispensable de mettre en place une offre holistique permettant la réintégration sociale des personnes concernées en leur offrant un nouveau projet de vie.

Accessoirement, l'orateur évoque :

- une problématique de « tourisme social » qui consiste en des personnes arrivant en bus pendant les mois d'hiver en vue de passer l'hiver dans des structures luxembourgeoises telles que la *Wanteraktioun* ;
- les difficultés d'encadrement liées à la santé mentale ;
- le nombre des 400 000 seringues récoltées annuellement par les agents du Service Hygiène de la Ville de Luxembourg aux alentours du centre *Abrigado* à Bonnevoie ;
- l'état financier de la Ville de Luxembourg, qui lui permet d'agir de manière préventive en mitigeant le risque de précarité par des mesures à l'instar de l'allocation de vie chère ou encore la prime « Énergie ».

En dernier lieu, l'orateur s'offusque des allégations que la *Wanteraktioun* servirait uniquement à « éviter un scandale national en cas de décès dans les rues par temps de grand froid ».

Madame Joëlle Welfring (déi gréng) tient à souligner que la demande de sa sensibilité politique ne visait nullement à pointer du doigt la Ville de Luxembourg, mais de permettre à la présente commission de répondre aux allégations avancées par des travailleurs sociaux en vue de collaborer pour trouver des solutions concrètes.

Ainsi, l'oratrice souhaite connaître la fréquence à laquelle les recensements de rue sont effectués et s'interroge sur la mise en place des pactes communaux du vivre-ensemble interculturel.

Madame Corinne Cahen (DP) met l'accent sur le fait que même si la Ville de Luxembourg est particulièrement touchée par cette problématique, il en demeure qu'elle se présente beaucoup plus large.

Monsieur le Ministre Max Hahn note que les recensements de rue se font par intervalle de six mois, c'est-à-dire en été et en hiver, le dernier ayant eu lieu le 27 juin 2024 sur les territoires des Villes de Luxembourg et d'Esch-sur-Alzette.

En ce qui concerne les pactes communaux du vivre-ensemble interculturel, l'orateur précise que dans le cadre des procédures d'adhésion, il a pu rencontrer beaucoup d'acteurs

⁵ Chiffre tire du prédict communiqué.

communaux, qu'ils soient issus des conseils ou commissions communaux, qui se sont tous montrés engagés dans le domaine de soutien aux populations marginalisées. Ces rencontres étaient également l'occasion pour l'orateur de souligner l'importance du concours des communes dans le cadre de la lutte contre le sans-abrisme dans l'objectif de promouvoir une culture du vivre-ensemble.

Dans ce contexte, Madame Joëlle Welfring (déi gréng) se demande comment ces mécanismes de vivre-ensemble sont animés.

Monsieur le Ministre Max Hahn note que le ministère de la Famille, des Solidarités, du Vivre ensemble et de l'Accueil dispose d'une division qui encadre ces travaux au niveau national et qu'il existe cinq conseillers nationaux pour les communes. Au niveau local, le ministère de la Famille, des Solidarités, du Vivre ensemble et de l'Accueil contribue au financement des coordinateurs pacte communal et dispose, entre autres, de conventions avec l'Association de Soutien aux Travailleurs Immigrés a.s.b.l. (ci-après « ASTI ») et le Centre d'étude et de formation interculturelles et sociales a.s.b.l. (ci-après « CEFIS »).

Monsieur Ben Polidori (Piraten) s'intéresse à l'appréciation de Monsieur le Ministre Max Hahn quant à l'implication des communes rurales dans la lutte contre le sans-abrisme en ce que notamment les connexions aux transports publics risquent d'être insuffisantes et qu'il paraît que les personnes concernées cherchent tout de même à se rendre à la capitale.

Ensuite, l'orateur s'interroge sur l'opportunité d'étendre l'ouverture de la *Wanteraktioun* afin qu'elle puisse assurer un accueil tout au long de l'année indépendamment de la saison.

Finalement, l'orateur constate qu'il existe un éventail large de mesures encadrées tant au niveau national que local et qu'au vu de leur nombre élevé, il serait opportun de présenter une énumération exhaustive des projets qui existent enrichie par les capacités d'accueil, les taux d'occupation ainsi que les conditions d'accès.

Madame la Présidente Mandy Minella (DP) indique que le rapport d'activité du ministère de la Famille, des Solidarités, du Vivre ensemble et de l'Accueil permet d'avoir un aperçu sur ses initiatives dans le domaine de la lutte contre le sans-abrisme.

En ce qui concerne la répartition géographique des structures d'accueil et leur implantation potentielle dans des milieux ruraux, Monsieur le Ministre Max Hahn concède qu'il n'est pas possible de faire opérer des structures à travers tout le territoire luxembourgeois, car les infrastructures nécessaires ne sont pas toujours disponibles. Il en demeure qu'il est important d'attiser la volonté des communes de contribuer à un projet et de promouvoir la mise en place de petites structures permettant un suivi social approfondi.

En réponse à une interjection de Monsieur Ben Polidori (Piraten), l'orateur précise qu'il n'existe pas de définition de ce qui constitue une « petite structure », mais que la *Wanteraktioun* n'en est certainement pas une ; le critère à retenir serait la possibilité d'assurer un encadrement social plus individualisé. C'est également la raison pour laquelle la durée d'ouverture de la *Wanteraktioun* est limitée aux mois d'hiver ayant pour but d'assurer que personne ne soit contraint de passer les nuits dehors.

Se référant à l'intitulé du point à l'ordre du jour, Monsieur Christophe Hansen (CSV) met en exergue que le sans-abrisme est un phénomène qui touche également d'autres villes et communes, même s'il se présente de manière plus visible sur le territoire de la Ville de Luxembourg. L'orateur demande ainsi que la lutte contre le sans-abrisme soit menée de manière décentralisée incluant davantage les régions rurales.

Puisant dans l'expérience qu'il a récolté au niveau local, l'orateur confirme qu'en proposant de tels projets beaucoup de réticences surgissent ; quels sont les moyens dont le ministère de la Famille, des Solidarités, du Vivre ensemble et de l'Accueil dispose pour tamiser ces réticences et comment la contribution financière proposée par le prédit ministère pour l'aménagement des lieux mis à disposition par les communes se présente-t-elle ?

En ce qui concerne des pistes alternatives, l'orateur évoque les dits « *tiny houses* » qui présentent plusieurs avantages par rapport aux infrastructures, notamment leur besoin réduit en infrastructures et superficies disponibles, la flexibilité, l'impact écologique ainsi que l'impact réduit sur les populations attenantes.

Monsieur le Ministre Max Hahn fait allusion à d'autres structures dites « créatives » telles que la halte de nuit mobile à Hollerich qui consiste en un camion frigorifique reconverti ; ; un projet comprenant des « *tiny houses* » a été mis en place à Schiffange afin d'y pouvoir accueillir des bénéficiaires de protection temporaire.

Le ministère de la Famille, des Solidarités, du Vivre ensemble et de l'Accueil peut prendre en charge certains coûts relatifs aux aménagements de lieux mis à disposition par des communes en vue de l'hébergement de personnes sans-abri. La priorité du ministère consiste en la sensibilisation des communes quant aux possibilités et modalités de la mise en place d'une telle structure en ce qu'en l'absence de lieux mis à disposition par les communes, les moyens budgétaires du ministère de la Famille, des Solidarités, du Vivre ensemble et de l'Accueil ne pourront pas être utilisés.

Madame Corinne Cahen (DP) souhaite revenir sur la question de Madame Claire Delcourt (LSAP) relative aux personnes en précarité abritées auprès de personnes tierces et note qu'il faudrait les prendre en compte en ce qu'elles subissent tout de même une situation de précarité alors même qu'elle soit mitigée par l'intervention d'une personne tierce. Il en est ainsi que les dits « *Kaffiszëmmer* » se voient davantage réglementés.

En ce qui concerne l'appel à la solidarité à destination des communes, l'oratrice souligne que la Ville de Luxembourg ne pourra à elle seule accueillir toutes les personnes sans abri.

Madame Joëlle Welfring (déi gréng) s'interroge sur la capacité d'accueil de la *Wanteraktioun* au vu de l'extension mise en place l'hiver passé permettant d'augmenter le nombre de lits disponibles de deux-cent-cinquante à trois-cents et des tentes chauffées mises à disposition par l'Armée luxembourgeoise. Monsieur le Ministre Max Hahn juge-t-il que cela s'avère suffisant ?

Monsieur le Ministre Max Hahn note que pour augmenter la capacité d'accueil de la *Wanteraktioun*, des lieux de loisirs ont dû être convertis en chambres à coucher, ce qui rend l'accueil moins gérable. Cette solution de secours était due à la circonstance particulière qu'était la mise en place d'une liste d'attente pour les structures d'accueil destinées aux demandeurs de protection internationale de sorte qu'il est, à ce stade, prématuré de se prononcer sur le caractère suffisant de la capacité d'accueil de la *Wanteraktioun*.

En guise d'alternative, l'orateur relève que le Bâtiment B de la structure d'urgence au Findel, actuellement occupé par le Centre Ulysse, pourrait également être disponible pour accueillir des personnes sans-abri pendant les mois d'hiver tout en soulignant qu'il est indispensable que les communes mettent des structures à disposition permettant d'étendre l'offre d'accueil même temporairement.

Accessoirement, l'orateur tient à préciser que la *Wanteraktioun* est hébergée sur le territoire de la commune de Sandweiler et que celle-ci a été dûment mise en connaissance de

l'augmentation provisoire de la capacité d'accueil de la *Wanteraktioun* durant les mois d'hiver 2023-2024.

Faisant référence à la Déclaration de Lisbonne créant la Plateforme européenne pour la lutte contre le sans-abrisme et plus particulièrement à son quatrième pilier, Madame Françoise Kemp (CSV) s'intéresse au volet de la prévention.

Monsieur le Ministre Max Hahn note que la prévention constitue une des priorités pour le Gouvernement tout en soulignant que cette question touche à plusieurs autres problématiques dont, notamment, l'accès à un logement abordable ou encore la santé mentale et la toxicomanie.

Madame Nathalie Morgenthaler (CSV) s'interroge sur l'aspect de la mixité préconisé par Monsieur le Ministre Max Hahn et note que tout en étant membre du conseil d'administration du Fonds Belval, l'oratrice n'a pas connaissance du projet évoqué ci-dessus, ce qui entraîne la question de comment les différents intervenants sont informés de la mise en place de tels projets.

Monsieur le Ministre Max Hahn précise que la mixité permet de s'assurer d'une certaine diversité de la population tout en évitant la marginalisation des personnes en précarité. S'y ajoute que l'acceptance du voisinage s'acquiert plus facilement dans le cadre de la mise en place de projets à capacité réduite prenant en compte la mixité.

D'ordinaire, les citoyens sont informés avant l'ouverture d'une telle structure et invités à une journée portes-ouvertes.

Madame Nathalie Morgenthaler (CSV) observe que cette information n'intervient qu'après que la mise en place d'un projet a été décidée, non en amont.

Monsieur le Ministre Max Hahn indique qu'il s'avère difficile d'informer les citoyens en amont de la prise de décision en raison des procédures d'accord des communes et de la coordination avec les partenaires du ministère de la Famille, des Solidarités, du Vivre ensemble et de l'Accueil ; l'on ne saura communiquer qu'après que les phases de conception et des accords sont closes.

2. Divers

Aucun point divers n'est abordé.

*

Luxembourg, le 17 septembre 2024

Procès-verbal approuvé et certifié exact